

Membres	11
Présents	07
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **10 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaients présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

En visio-conférence : M. Jean-Marie BERTRAND

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX

Excusé(e)s : Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY

Absents :

Date de convocation : 04/12/2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents communaux

Madame Isabelle CARTON, intéressée par cet ordre du jour ne prend ni part à la discussion, ni au vote.

Vu la loi n° 2007-148 de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu l'avis du comité technique placé auprès du centre de gestion de la fonction publique de la Creuse réuni le 27 janvier 2016

Le Maire rappelle la délibération n°DE_160316_5 du 16 mars 2016 portant sur la participation de la commune au contrat de prévoyance « maintien de salaire » souscrit par les agents de la collectivité, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à hauteur de 17 € dans la limite de la cotisation payée par l'agent.

Il propose d'augmenter la participation à 34 €, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** cette proposition,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.